

Conditions générales relatives au service, au Care Pack et au remplacement de modules de la série i-Q

SERVICE

1. Les instruments d'analyse de gaz (ci-après « Instruments ») retournés pour service seront entièrement inspectés, entretenus et calibrés par des techniciens professionnellement formés (ci-après désigné "Service").
2. Pour tout problème causé par des dommages physiques ou une mauvaise utilisation de l'instrument, un devis sera émis par QED pour approbation avant le service, qui sera facturé via un bon de commande séparé.
3. Au moment de la maintenance, l'instrument sera mis à jour avec la dernière version du micrologiciel (firmware) spécifique à l'instrument, lorsque applicable. NB : Il ne s'agit pas du logiciel GAMSsoft mais concerne spécifiquement le firmware de l'instrument. Certains instruments peuvent ne pas être en mesure d'accepter certaines modifications, en fonction de la date de fabrication et des développements futurs du produit et de la technologie.
4. Un formulaire de retour de service entièrement rempli doit être fourni avec l'instrument renvoyé pour réparation. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet: [Service Return Form](#).
5. Si l'instrument a plus de trois (3) ans, il peut être nécessaire de facturer des frais supplémentaires au montant du service convenu, pour couvrir les pièces et la main d'œuvre supplémentaires. Dans de tels cas, le client sera informé dès que possible et l'approbation client sera demandée avant le début de tout service.
6. Toutes les conditions générales de vente standard de QED s'appliquent et sont disponibles sur demande.

CARE PACKS

1. Un Care Pack (ci-après « Pack(s) ») peut être acheté lors de l'achat d'un nouvel instrument, ou ultérieurement.
2. Un Pack couvre l'instrument pour une période de 60 mois à compter de la date d'achat initiale de l'instrument. Le premier échange de module Pack aura lieu environ douze (12) mois à compter de la date d'achat initiale de l'instrument.
3. Les packs individuels sont attribués à un numéro de série d'instrument et ne peuvent pas être déplacés, transférés ou attribués à un autre instrument.
4. Un Pack ne peut pas être prolongé au-delà de la période initiale de 60 mois.
5. Si des modules supplémentaires sont achetés et ajoutés à un instrument, ces modules ne peuvent pas être ajoutés à un pack existant. Les remplacements de modules supplémentaires peuvent être achetés séparément.
6. Les modules qui doivent être remplacés en fonction du calendrier d'étalonnage recommandé, seront envoyés aux clients pour être remplacés à leur échéance.
7. Une fois le(s) module(s) échangé(s), les clients doivent retourner le(s) module(s) utilisé(s) via le portail [Arrange a Collection](#) sur le site Web de QED pour une expédition gratuite (FOC). La réception des modules utilisés, est requise par QED, conformément à la documentation de retour du pack pour éviter d'être facturé pour le montant total du remplacement. Dans le cas où le module utilisé n'est pas retourné dans les délais, une commande client pour le module de remplacement sera établie et facturée, sans référence de bon de commande, le numéro de série de l'instrument et le type de module étant référencés - par ex. GA12345_CH4

REPLACEMENT DU MODULE SANS CARE PACK

1. Pour les clients qui choisissent de ne pas opter pour la protection Care Pack, les modules doivent être achetés et remplacés conformément aux fréquences stipulés par QED.
2. Les modules sont fournis sur la base d'un échange ; une fois le(s) module(s) remplacé(s) dans l'Instrument, le(s) module(s) utilisé(s) doit(ven)t être restitué(s). La réception du ou des modules utilisés, est requise par QED dans les 30 jours calendaires suivant la date d'expédition, pour éviter d'être facturé pour le montant total du module de remplacement. Dans le cas où le module utilisé n'est pas retourné dans les délais, une commande client pour le module de remplacement sera établie et facturée.

GARANTIE

QED garantit que l'équipement référencé ci-dessous est exempt de défauts de matériaux ou de fabrication à la date de livraison. QED, pendant une période de trois (3) ans à compter de la date de livraison, réparera ou remplacera (à la seule discrétion de QED) toute marchandise jugée défectueuse par QED, sous réserve des conditions suivantes:

- Le modèle doit être un instrument de la série i-Q - GEM, GEM PRO, GA, GA PRO, BIOGAS AD ou BIOGAS AD PRO.
- Le défaut doit être dû à des défauts de matériaux ou de fabrication fournis par QED.
- Une preuve de livraison/achat doit être fournie à QED pour toute réclamation. Cela inclut une commande client, une facture ou un bon de livraison QED.
- Toutes les réparations sous garantie doivent être effectuées par QED ou ses agents autorisés. Dans certaines circonstances, QED peut accorder une autorisation écrite préalable au propriétaire pour remplacer une pièce fournie sous garantie.
- Toute réparation ou remplacement de composant sous garantie ne prolongera pas la période de garantie de l'instrument en lui-même.
- Les modules doivent avoir été remplacés et l'instrument connecté à GAMSofT, dans chaque cas comme recommandé et conformément aux intervalles d'entretien stipulés par QED sur l'instrument.
- Lorsque des pièces de rechange ont été fournies par QED sous garantie, les pièces défectueuses doivent être retournées à QED. En cas de non-retour, QED se réserve le droit de facturer la pièce de remplacement.
- Si aucun défaut n'est constaté par QED, des frais d'investigation peuvent s'appliquer.
- L'équipe d'assistance technique de QED DOIT être informée en cas de réclamation au titre de la garantie. L'équipe d'assistance technique de QED émettra ensuite un numéro de référence de retour qui devra être inclus dans tout retour. Le fait de ne pas fournir cela annulera toute demande de garantie.
- Cette garantie est exclusive et remplace toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, la garantie de qualité marchande ou la garantie d'adéquation à un usage particulier. La seule obligation de QED et le seul recours de l'acheteur en cas de violation de la garantie seront tels qu'énoncés ci-dessus. L'acheteur accepte qu'aucun autre recours (y compris, mais sans s'y limiter, les dommages accessoires ou consécutifs pour perte de profits, perte de ventes, blessure corporelle ou matérielle, ou toute autre perte accessoire ou consécutive) ne sera disponible.

LES ÉLÉMENTS SUIVANTS NE SONT PAS INCLUS DANS LA GARANTIE:

- L'usure normale des pièces qui s'usent avec le temps ou qui sont consommées n'est pas couverte. Ces pièces non couvertes incluent, sans s'y limiter, le filtre PTFE et les capteurs/modules de gaz électrochimiques.
- Dommages accidentels, y compris chute pendant l'utilisation.
- Dommages résultant d'un acte de vandalisme.
- Problèmes résultant de l'utilisation de l'équipement qui n'est pas conforme aux procédures opérationnelles standard énoncées dans le(s) manuel(s) d'exploitation de QED.
- Problèmes résultant de l'utilisation de l'équipement dans des applications inappropriées ou dans des conditions environnementales inappropriées.
- Réparations ou modifications effectuées par des intervenants autres que QED ou ses agents autorisés.
- Toutes les données stockées sur l'instrument.
- Problèmes dus à un défaut d'entretien de l'instrument conformément au manuel d'utilisation.
- Toute perte commerciale réclamée, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations pour perte de revenus, de bénéfices et de contrats (dans la mesure où la loi le permet).
- Tout dommage, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages résultants.

CE QUI SUIT ANNULE LA GARANTIE:

- Pièces QED non approuvées utilisées pour la réparation ou l'entretien.
- Lorsque des pièces sont ajoutées, ou des réparations ou des modifications apportées à l'instrument en dehors de la portée du manuel d'utilisation.
- L'instrument ayant été stocké ou installé en dehors de la plage de fonctionnement et des conditions environnementales définies dans le manuel d'utilisation.
- L'instrument n'a pas été entretenu conformément au manuel d'utilisation.

GARANTIE DE SERVICE:

- QED offre une période de garantie de service de trois (3) mois après le service, dans le cadre de la "Garantie de service".
- QED garantit que : (a) tout le personnel de QED affecté à l'exécution du ou des Services aura les compétences et la formation nécessaires ; et (b) le ou les services seront exécutés d'une manière conforme aux normes de diligence du secteur ; et (c) le ou les services seront exécutés conformément aux spécifications de QED. La garantie de service débutera à la date d'achèvement du service et sera valable pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours par la suite ("Période de garantie de service").
- Cette garantie est exclusive et remplace toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, la garantie de qualité marchande ou la garantie d'adéquation à un usage particulier. La seule obligation de QED et le seul recours de l'acheteur en cas de violation de la garantie seront tels qu'énoncés ci-dessus. L'acheteur accepte qu'aucun autre recours (y compris, mais sans s'y limiter, les dommages accessoires ou consécutifs pour perte de profits, perte de ventes, blessure corporelle ou matérielle, ou toute autre perte accessoire ou consécutive) ne sera disponible..

Note: La réparation sous garantie n'est accordée qu'après investigations de QED.

Note: Pour obtenir de l'aide pour déterminer si votre équipement est éligible à des investigations au titre de la garantie, veuillez contacter votre distributeur local ou le Support Technique de QED au +44(0)333 800 0088 ou par e-mail à technical@qedenv.co.uk

Note: Pour toute autre question, veuillez contacter votre distributeur local ou le Service Commercial QED au +44(0)333 800 0088 ou par e-mail sales@qedenv.co.uk.